

**LOI N° 70-33 DU 13 OCTOBRE 1970 AUTORISANT LE PRESIDENT
DE LA REPUBLIQUE A RATIFIER LA CONVENTION
INTERNATIONALE SUR LA PROTECTION DES THONIDES DE
L'ATLANTIQUE, SIGNEE A RIO DE JANEIRO LE 04 MAI 1966**

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté, le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique

Le Président de la République est autorisé à ratifier la convention internationale sur la protection des thonidés de l'Atlantique, signé à Rio de Janeiro, le 4 mai 1966.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Dakar, le 13 octobre 1970